

FAMILLES ET PARENTALITE EN EUROPE

Olivier Prévôt

Maître de conférences en Sciences de l'éducation

Directeur de l'IUT de Belfort-Montbéliard - Université de Franche-Comté

Lors des échanges préalables avec les organisateurs de cette manifestation, est apparu un « S » après famille. Loin d'être problématique, cet ajout du pluriel est en effet plus proche de la réalité de ce qu'est la sphère familiale aujourd'hui.

La famille est communément considérée comme un groupe de personnes réunies par la parenté ou l'alliance. Dans la plupart des pays occidentaux, cette définition a été mise à mal par l'évolution des formes et des configurations familiales depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

Le modèle familial traditionnel, nucléaire, est questionné. La stabilité et la fidélité dans le couple, les questions de procréation, de patrimoine, n'apparaissent plus comme structurantes et intangibles. Pour François de Singly¹ (1996) la recherche d'un bonheur conjugal serait au centre des préoccupations, donnant plus de place aux questions affectives et sexuelles.

Ainsi, il n'existe pas **un mais plusieurs modèles familiaux contemporains.**

Cette conférence a pour vocation de mieux appréhender ces évolutions en France et en Europe. A la lecture de ces évolutions, nous chercherons également à comprendre les raisons pour lesquelles la parentalité et surtout le soutien à la parentalité sont devenus un axe saillant de l'action sociale et des politiques familiales.

¹ De Singly, F. (1996) : *Le soi, le couple, la famille*. Paris, Nathan.

L'évolution des formes et configurations familiales en Europe

Augmentation des séparations et des divorces

Le nombre de mariages a chuté de façon vertigineuse en Europe. Le taux brut de nuptialité dans l'UE-27 est passé de 7,9 mariages pour 1 000 habitants en 1970 à 4,4 mariages en 2010, soit une diminution de 3,5 mariages pour 1 000 habitants et une baisse totale de 36 % du nombre absolu de mariages.

Au cours de la même période, les mariages se sont fragilisés dans l'UE-27, ainsi qu'en atteste l'augmentation du taux brut de divorce, qui a presque doublé et est passé de 1,0 divorce pour 1 000 habitants en 1970 à 1,9 divorce en 2009. Lorsque l'on examine la hausse du taux de divorce, il convient de garder à l'esprit que, jusqu'à récemment encore, le droit national de plusieurs pays n'autorisait pas le divorce (1970 pour l'Italie, 1981 pour l'Espagne, 1995 pour l'Irlande, 2011 pour Malte). En France, après avoir continûment baissé depuis 2005, le nombre de mariages est légèrement reparti à la hausse. Parallèlement, le nombre de PACS progresse entre 2001 et 2010. En 2012, trois mariages ont été célébrés pour deux PACS.

Nous constatons une plus grande fragilité des couples. Entre 1980 et 2006, le nombre de ruptures en Europe a augmenté de 55% (+ 369 365). C'est en Espagne que l'on enregistre l'augmentation du nombre de rupture la plus élevée (progression de 268% sur les 10 dernières années).

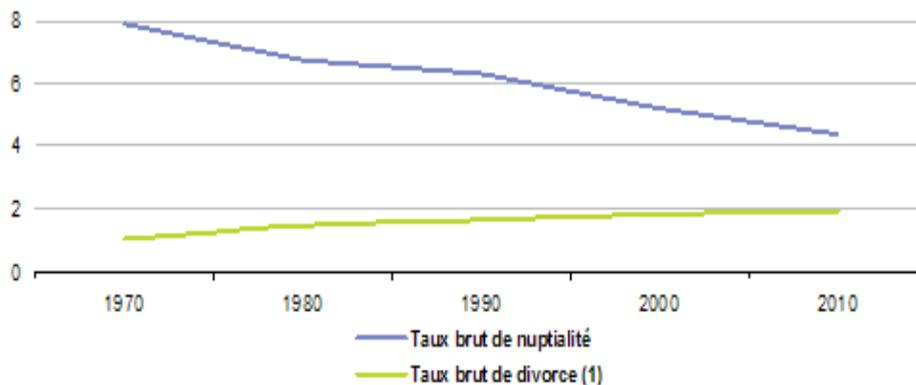
En Europe comme en France, près d'un mariage sur deux se conclut par un divorce.

Augmentation du nombre d'enfants nés hors mariage

Il est à noter que deux tiers des ménages dans l'UE n'ont pas d'enfant, qu'il s'agisse de ménages d'une personne (29%), de couples sans enfants (24%) ou d'autres types de ménages d'adultes (14%).

Dans l'UE-27, quelque 38,3 % des enfants sont nés hors mariage en 2010, alors que le chiffre correspondant pour 1990 était de 17,4 %. La part de ces naissances est en hausse dans pratiquement tous les États membres de l'UE depuis quelques années. En effet, les

naissances hors mariage ont constitué la majorité des naissances vivantes en Estonie (59,7 % en 2011), en Slovénie (56,8 %), en Bulgarie (56,1 %) et en Suède (54,3 %), ainsi qu'en France en 2010 (55,0 %). Une proportion encore plus élevée de naissances vivantes hors mariage a été enregistrée en Islande (65,0 % en 2011).



(1) 1971 au lieu de 1970; 2009 au lieu de 2010.

Source: Eurostat (codes des données en ligne: demo_nind et demo_ndivind)

Au sein de l'UE, la France et L'Irlande restent les pays les plus féconds (2,01 enfants par femme en 2012 pour les deux pays).

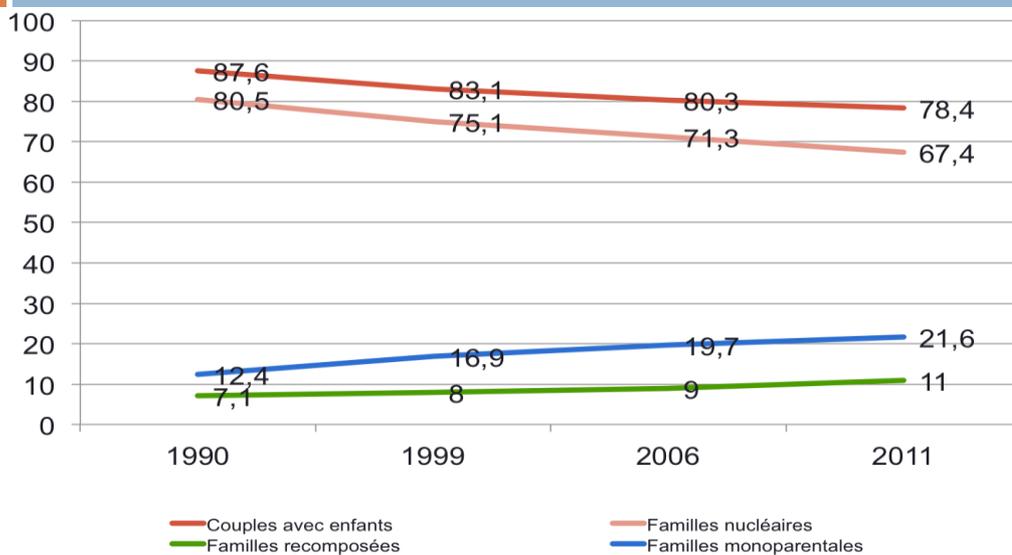
En 2013, l'âge moyen des mères françaises à l'accouchement atteint 30,1 ans, soit une progression de 0,6 ans en 10 ans. Nous trouvons les mêmes résultats en Europe. C'est en Bulgarie que la moyenne est la plus basse (27,1) et au Liechtenstein la plus haute (32,4) suivi de l'Irlande (31,5).

Augmentation des familles monoparentales et recomposées

Le nombre croissant de séparations induit une hausse constante du nombre de familles monoparentales et recomposées.

Les ménages monoparentaux représentaient 13% de l'ensemble des ménages avec enfants en 2005. Le taux le plus élevé est observé au Royaume-Uni (24%), la Belgique (18%), l'Estonie (17%), le Danemark et l'Allemagne (16%). La France enregistrait 14% de ménages monoparentaux. Elles sont 2,5 fois plus nombreuses qu'en 1968 et représentent, en 2011, 21,6 % des familles avec enfants de moins de 18 ans.

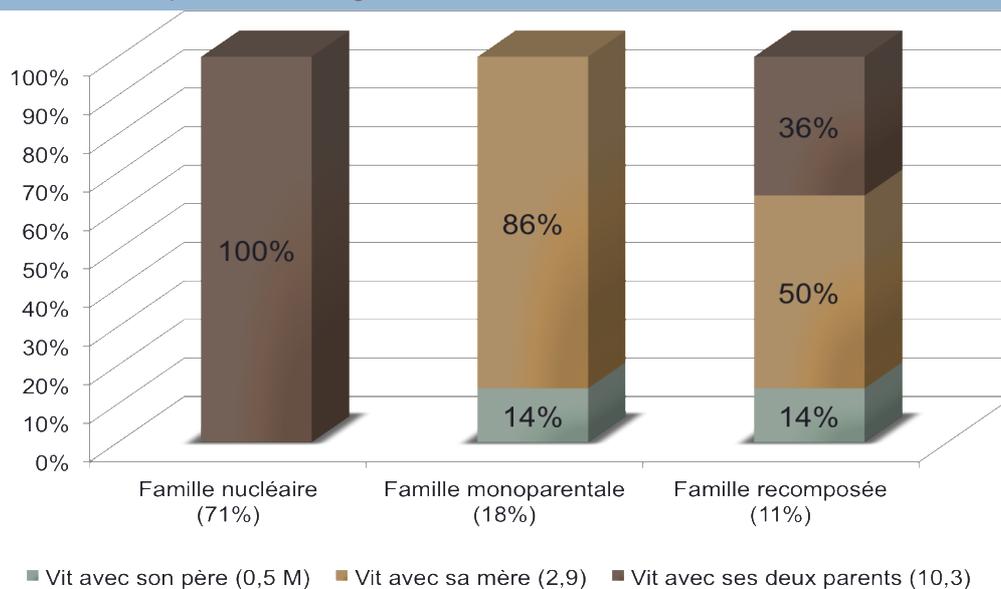
Evolution des configurations familiales



Les familles recomposées augmentent également, passant de 7,1% en 1990 à 11% en 2011, à un rythme constant mais plus lent que celui des familles monoparentales.

Les différentes formes familiales

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.



Le vieillissement de la population et les relations intergénérationnelles

Le vieillissement

Le vieillissement démographique touche la plupart des pays occidentaux. Trois phénomènes majeurs peuvent être mis en avant :

- l'allongement de l'espérance de vie
- l'arrivée à la retraite des populations issues du baby-boom
- le renouvellement des générations n'est plus assuré dans la plupart des pays européens.

En conséquence, la proportion de personnes en âge de travailler dans l'UE-27 se réduit, tandis que le nombre relatif de personnes retraitées augmente. La proportion de personnes âgées dans la population totale va augmenter de manière significative au cours des prochaines décennies, à mesure que la génération du baby-boom née après-guerre atteindra l'âge de la retraite. Ce phénomène aura pour effet d'alourdir la charge des personnes en âge de travailler, qui devront supporter les dépenses sociales requises par cette population vieillissante pour toute une série de services fournis dans ce domaine.

En 1991, les plus de 65 ans représentaient 13,9% de la population de l'UE. Elle est de 17,5% en 2011. Dans le même temps les moins de 14 ans sont passés de 19,3 à 15,6. Les pays où la proportion des personnes âgées est la plus élevée sont l'Allemagne (20,6), l'Italie (20,3), la Grèce (19,3). A l'inverse, l'Irlande (11,5), Chypre (12,7), la Slovaquie (12,6) sont les pays ayant la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans la plus faible.

En France, cette proportion est inférieure à celle de l'ensemble de l'UE (16,7). Le taux de natalité étant relativement forte, la situation démographique est moins dégradée qu'en Allemagne, qui voit sa proportion des moins de 14 ans baisser, passant de 16,2% à 13,4%.

Les conséquences du vieillissement

- a) la population des retraités dépasse celle des moins de 20 ans. Cela a pour conséquence que les jeunes, de moins en moins nombreux, ne pourront pas répondre aux besoins du marché du travail. Le recours à l'immigration sera donc important, notamment pour les pays ayant un « effet ciseau » important, comme l'Allemagne.
- b) Le pacte entre les générations pourrait être fragilisé : il devient de plus en plus difficile pour les actifs de soutenir les dépenses inhérentes aux inactifs et notamment le financement des retraites et de la santé. Il n'existe pas d'harmonisation européenne en matière de financement des retraites, même si le modèle de retraite par répartition est majoritaire.

Les politiques familiales en Europe

Il n'existe pas de politique européenne familiale, celle-ci relevant de la responsabilité des Etats membres. Elles sont conditionnées par les politiques sociales européennes qui sont construites autour de plusieurs modèles d'Etat providence. Selon Bruno Pallier², il y aurait 5 familles européennes en matière de protection sociale :

- 1- La première famille est celle d'Europe du Nord, qui a poussé le plus loin la logique universelle de protection assortie de droits pour tous,
- 2- La seconde famille est celle qui réserve ce système universel à l'accès à la santé, les autres prestations étant de bas niveau, adossées à la question de la pauvreté (c'est le cas du Royaume Uni et de l'Irlande).
- 3- Une troisième famille concerne les pays du centre de l'Europe (l'Allemagne, l'Autriche, la France et le Benelux). Ici, le niveau de prestations est lié au niveau de salaire de l'assuré. Le financement se fait par les cotisations sociales.
- 4- La 4^{ème} famille est celle de l'Europe du Sud (l'Italie, L'Espagne, le Portugal, la Grèce) caractérisée par la faiblesse et le retard de son dispositif global de protection, souvent lié au rôle important joué par la famille et les églises.

² *Informations sociales* : n°129, 2006/1, pp. 87-88

- 5- Les pays d'Europe centrale et orientale qui, sortant de l'expérience historique du communisme avec les familles sont dépendance, restent sur une logique d'intervention minimale de l'Etat.

L'hétérogénéité domine donc en Europe en ce qui concerne les politiques familiales. La question centrale reste la place de la famille au sein de la société : **La famille, une affaire privée ou publique ?**

La diversité des systèmes de protection sociale explique l'hétérogénéité des politiques familiales. On a pour habitude de mettre en évidence plusieurs modèles historiques :

- Le modèle pro-familial et pro-nataliste en France, qui est sans doute à l'origine de ce que l'on désigne communément comme une exception. Une politique dont les piliers historiques sont le versement d'allocations familiales et le calcul du quotient familial. Ce modèle a su évoluer et s'adapter en permanence autour de toute une série d'objectifs : la construction de crèches, une politique du logement, des aménagements urbains, une politique de transport. Autant de faits qui ont anticipé l'enjeu de l'adéquation entre la vie professionnelle et la vie familiale chère à l'Union européenne. Un tel développement s'explique par la dimension très idéologique prise par la famille dans ce pays. La visée nataliste a toujours été claire, la France est le seul pays de l'Union à ne pas verser d'allocation pour le premier enfant. C'est pour cela que de nombreux observateurs n'hésitent pas à parler d'exception française par l'ancienneté de sa politique familiale, l'intensité de celle-ci et la diversité des outils activés.
- Le modèle non interventionniste et pro-familial en Grande-Bretagne où l'éradication de la pauvreté des enfants reste au cœur des politiques familiales d'intégration sociale. Longtemps ce pays n'a pas voulu entendre parler de politique familiale, car en Grande-Bretagne, « la famille est une affaire privée ».
« A la fin des années 1990, lorsque le gouvernement Blair entre en fonction, il s'empresse d'exposer quelques-unes des aspirations travaillistes en matière de politique familiale : conseils aux familles, relation travail-foyer, services aux couples et enfin problèmes familiaux tels que violence domestique et grossesses des adolescentes en âge scolaire... ». Dans ce cadre, les efforts en direction de l'éducation des enfants sont prioritaires. C'est le cas du programme « Sure start »

(prendre un bon départ dans la vie) aujourd'hui étendu aux centres d'accueil de l'enfance de l'ensemble du pays. Mais aussi des actions pour élever le taux d'emploi féminin par une série de mesures favorisant parentalité et emploi rémunéré. Cependant ce modèle reste non interventionniste car il refuse toute dimension nataliste de sa politique et préfère s'en tenir à la visée sociale. La Fondation Robert Schuman évoque le « revirement britannique » ; en effet, même si cette politique est éloignée d'une vocation nataliste, une prise de conscience s'est opérée à partir des difficultés des familles.

- Le modèle principalement égalitariste développé en Europe du Nord, qui vise à concilier depuis de nombreuses années le bien-être des enfants et la lutte contre la pauvreté, l'égalité des sexes. Ce modèle encourage l'indépendance économique des femmes et offre la possibilité de **concilier vie professionnelle et vie familiale** pour les mères et les pères en facilitant la participation des hommes à l'éducation des enfants.
- Le modèle traditionnel en Allemagne, marqué par le renvoi à la sphère privée de la question de la famille. Dès la constitution de 1949, l'égalité des sexes et l'autonomie des enfants sont mentionnés et en 1954 un ministère de la Famille est créé. Une évolution de ce modèle est engagée depuis quelques années. Robert Hettlage, professeur de sociologie à l'université de Regensburg, évoque la nouvelle politique familiale allemande. *« La rapidité avec laquelle le public a été sensibilisé au concept d'une ville adaptée à l'enfant est remarquable. Grâce à une forte volonté politique, la question de l'enfant a été libérée de ses tabous. Aujourd'hui, on débat de cette question au sein des couches dirigeantes les plus diverses : l'Allemagne a besoin d'enfants, avoir des enfants est un devoir social, la politique de la famille doit être au centre de la politique ».*

François de Singly et Jacques Commaille utilisent huit critères qui permettent d'analyser les politiques familiales nationales : logement, maternité, prestations familiales, garde des enfants, monoparentalité, assistance à l'enseignement, précarité, prestations en nature. Ils en tirent cinq types de politiques familiales en Europe.

1. Des politiques familiales essentiellement construites autour de la lutte contre la pauvreté et le soutien au logement que l'on rencontre notamment au Royaume-Uni, en Irlande et en Grèce ;

2. Des politiques familiales centrées sur le bien-être de tous les membres de la famille, dominantes en France, au Danemark et en Espagne ;
3. Des politiques familiales où la priorité est donnée à l'enfant (Pays-Bas, Suède, Norvège, Luxembourg) ;
4. Des politiques familiales qui donnent la préférence à la femme au foyer, c'est le cas en Allemagne, en République Tchèque ;
5. Des politiques familiales non diversifiées, basées principalement sur des prestations monétaires en Belgique, en Italie, au Portugal.

« *Tous les gouvernements n'identifient d'ailleurs pas explicitement la famille comme objet d'intervention publique* » remarque Julien Damon. Dans certains pays, d'Europe du Nord notamment, l'action sera dirigée vers les enfants. Le terme même de politique familiale n'est pas utilisé par tout le monde au sein de l'Union. L'hétérogénéité se lit à partir de l'observation des instruments de la politique : le montant et les règles d'attribution des prestations familiales, la part du PIB consacrée à cette politique qui va de 0,8 % en Pologne à 3,8 % au Luxembourg, les équipements, les allègements fiscaux, les congés parentaux, le critère des conditions de ressources.

Cette diversité se nourrit de préoccupations prioritaires différentes qui évoluent en fonction du contexte. On pourrait aussi classer les pays en fonction de l'intensité de l'intervention publique et de la place laissée aux solidarités privées et familiales. « Au final, les législations nationales reflètent toujours amplement des particularités historiques, philosophiques et religieuses ». Mais il n'est pas inintéressant d'observer une convergence certaine, du fait de la crise démographique qui tend à réveiller les peuples et favorise la levée de certains tabous.

Une certaine « convergence » prime dans le champ des objectifs généraux des politiques familiales. Celles-ci sont en évolution. On évoque régulièrement la nouvelle politique familiale allemande, on parle de revirement britannique ou encore d'une exception française maintenue. Malgré la diversité, les politiques familiales ont été développées dans tous les pays européens, principalement autour de six grands objectifs que l'on retrouve déclinés avec plus ou moins d'intensité :

1. la compensation des charges familiales par la redistribution de revenus (allocations familiales, quotient familial, fiscalité),
2. le soutien à la natalité et à la fécondité,
3. le soutien aux familles défavorisées, et nous observons ici une tendance majeure à la « socialisation » des politiques familiales en Europe aujourd'hui ;
4. la consolidation du lien social et du lien familial,
5. la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, enjeu qui rejoint la promotion de l'égalité entre hommes et femmes,
6. le soutien à la parentalité.

C'est autour de ces objectifs que se construisent aujourd'hui les politiques familiales en Europe.

La parentalité en Europe

Le droit civil de la famille a connu ces dernières années un certain nombre de changements visant à adapter le droit aux évolutions des structures familiales. Il a dû s'adapter également au droit international, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) du 20 novembre 1989, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'article 5 de son protocole additionnel n° 7 sur l'égalité entre époux, tels qu'interprétés par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Le droit international a consacré l'intérêt supérieur de l'enfant et l'égalité des droits entre les pères et les mères.

De manière générale, les évolutions ont été marquées par plus d'égalité (entre les enfants mais aussi entre les parents) et plus de liberté (liberté de divorcer, de vivre

ensemble sans être mariés), dans un mouvement de « démocratisation » du droit de la famille.³

L'égalité des deux parents dans l'exercice de l'autorité parentale est aujourd'hui un principe communément admis en Europe. En revanche, les modalités d'exercice de la « coparentalité » selon les Etats en cas de séparation sont plus diverses. La CEDH admet que les Etats peuvent, dans le cadre de leur marge d'appréciation sur l'intérêt de l'enfant, décider si une garde conjointe est possible après un divorce.

En Europe, l'Espagne et l'Italie subordonnent encore l'exercice conjoint de l'autorité parentale par des parents non mariés à leur cohabitation. En cas de parents mariés, l'exercice conjoint de l'autorité parentale prenait fin automatiquement lors de la séparation des parents. Cependant, depuis 2005 en Espagne et 2006 en Italie, le juge peut attribuer l'autorité parentale conjointe en cas de séparation.

La famille est rapidement devenue un sujet de préoccupation de l'Union européenne, d'abord à travers la liberté d'aller et venir des travailleurs et le droit pour ces derniers de faire venir leur famille dans le pays dans lequel ils travaillent, puis, plus directement, à travers la Charte des droits fondamentaux, dont certains articles visent particulièrement la famille. La parentalité a aussi été abordé, plus récemment, au niveau de l'Union européenne, à travers la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale et des structures d'accueil du jeune enfant.

Concernant la Charte des droits fondamentaux, elle affirme notamment le droit au respect de la vie familiale (article 7), le droit de se marier et droit de fonder une famille (article 9), le droit de concilier vie familiale et vie professionnelle (article 33).

Concernant l'aspect parentalité, le Conseil de l'Europe porte, depuis quelques années, la notion de parentalité positive, définie comme une « parentalité qui respecte les droits de l'enfant et son intérêt supérieur ».

L'intérêt pour le soutien à la parentalité apparaît relativement récent et croissant. Le rapport du CAS met en évidence un certain nombre de facteurs d'explication de cette montée en puissance :

³ Catherine Collombet (2003) : *La parentalité en Europe : quelles pistes de réflexion pour la France ?*, CAF.

- La transformation des structures familiales qui a fait naître un besoin de soutien nouveau : le recentrage sur la famille nucléaire, propre aux sociétés contemporaines ne permet plus aux parents de bénéficier à demeure de l'expérience de leurs propres parents, tandis que l'éclatement fréquent de ces structures nucléaires et leur recomposition fait naître des besoins nouveaux.

Il apparaît que les objectifs auxquels répond la mise en place des programmes de soutien à la parentalité sont quelque peu différents selon les pays. On distingue notamment, outre la porte d'entrée éducative et santé, des points d'entrée particuliers dans certains pays:

- La lutte contre la pauvreté et sa reproduction entre les générations. C'est le cas, de façon très significative, des Children Centers au Royaume-Uni.

- La protection de l'enfance en danger. En Pologne par exemple, le programme « Good Parent Good Start », lancé en 2007 à Varsovie a pour objectif de protéger le jeune enfant des abus ou négligences par le soutien à la parentalité positive pour les parents, en leur offrant un accès gratuit à des ressources éducatives et des services de soutien. Le programme est ciblé sur les parents de jeunes enfants et notamment sur les groupes à risque. Il combine une approche universelle et ciblée, travaillant avec des professionnels qui sont en contact avec des enfants de moins de trois ans et leurs parents

Les pratiques étrangères exposées précédemment vont dans le sens d'une intégration du soutien à la parentalité aux grands services publics destinés aux enfants, notamment les services assurant le suivi sanitaire avant et après la naissance et les structures de garde. On peut attendre de ce mode de fonctionnement intégré une meilleure capacité à toucher tous les parents, les plus vulnérables ne faisant pas forcément la démarche d'aller vers un dispositif spécifique de soutien à la parentalité, et une structuration plus forte de ces services.

Quelques expérimentations au service du soutien à la parentalité en Europe

« Futurs parents et parents : un service d'échanges, le baby-sitting » – Ligue des familles, Belgique

Le service baby-sitting est conçu comme un service d'**échanges entre futurs parents et parents autour de la parentalité**. Les baby-sitters accueillent, surveillent et prennent soin des enfants (surveillance, alimentation, leur toilette, mise au lit, etc.) et leur proposent des activités ludiques : jeux, promenades, littérature jeunesse, bricolages. Dans le même temps, ils développent une relation d'échanges et de transmission d'expérience avec les parents.

Ce type de service repose sur un postulat, les professionnels (institutionnels ou associatifs) et les parents doivent échanger autour d'un service, ils doivent s'apprendre mutuellement.

Le public

Le projet s'adresse à des parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans, de 3 à 12 ans, de 12 ans et plus. Les formes et configurations familiales sont variées (familles nucléaires, recomposées...) ; certaines familles ayant des besoins spécifiques (enfants en situation de handicap, en horaire atypique...).

Le projet se veut innovant par la mise en place d'une formation au soutien à la parentalité (unique en Belgique) destinée à des jeunes (ou moins jeunes) intéressés par les relations entre adultes et enfants, futurs baby-sitters mais également potentiellement futurs parents.

Le projet s'adresse à deux publics aux caractéristiques, aux besoins différents :

Les acteurs

- ***des futurs parents potentiels*** : des jeunes garçons et filles qui proposent des services, qui ont envie de travailler avec des familles, qui développent des compétences en matière éducative et d'accueil des enfants et qui sont prêts à s'engager autour des valeurs et du règlement de **la Ligue des familles**.

Ces jeunes visent l'acquisition de savoir-être (**compétences relationnelles** avec les enfants, avec les parents) et de savoir-faire : compétences sanitaires, premiers secours, portage des bébés, psychologie de l'enfant, alimentation, activités ludiques et littérature

jeunesse. Ces jeunes expriment l'envie de se préparer à leur future condition de parent, et disent surtout leur besoin de se sentir valorisés et de trouver une confiance en eux, notamment au travers de la relation avec des enfants. La Ligue des familles, par sa position intermédiaire et de reliance entre eux et les familles, les rassure et leur offre des bonnes conditions d'apprentissage et d'expérimentation par un encadrement, une supervision et une formation.

- **des grands-parents** : *des hommes et des femmes (à ce jour seulement des femmes...) « expérimentées » qui souhaitent s'engager dans un système de solidarité, rester en activité, être en contact avec des jeunes parents, nourrir des relations intergénérationnelles et transmettre des savoirs, des connaissances et des expériences en matière de parentalité.*

Ces femmes par la valorisation de leurs habiletés, leurs compétences, leurs ressources retrouvent confiance en elles, développent un véritable projet de vie.

Les parents expriment plusieurs types de besoins :

- des besoins classiques de sorties pour souffler et s'épanouir en dehors de la famille (ce qui est indirectement bénéfique à la famille) ;
- de nouveaux besoins qui relèvent de l'articulation des temps de vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle (avant et après l'école, horaires atypiques, etc.) et de la diversité actuelle des situations parentales (moment de la séparation des parents, monoparentalité, etc.).

Ces parents expriment, dans les deux cas, surtout le besoin d'un service de qualité et de confiance qui les rassure et éventuellement qui enrichirait leur expérience de parent.

« Cinéma forum : Filme von Eltern für Eltern (Fims de parents pour des parents) », Centre de consultation pour familles de l'AWO-SPN, Neunkirchen, Allemagne

Le Centre de consultation pour familles de l'AWO-SPN à Neunkirchen en Allemagne a comme missions le soutien aux parents de la ville et le renforcement de leur fonction parentale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et des adolescents.

Le centre est investi de ces missions par les services d'aide sociale à l'enfance et à la

jeunesse du Landkreis Neunkirchen (administration publique). Une équipe d'éducateurs et de travailleurs sociaux travaille dans deux cadres différents : un cadre de travail social ciblé (auprès de familles ou personnes demandeurs ou auprès de familles orientées) et un cadre de travail social préventif non ciblé (pour tout une partie de la population).

Pour faciliter le contact avec ces parents et favoriser leur motivation, leur coopération et leur ouverture à une réflexion sur leurs pratiques éducatives, beaucoup d'activités sont déjà proposées : des programmes, des cours, des échanges, etc. Le projet a permis d'en mettre en place une nouvelle. C'est un nouveau groupe pour parents intitulé « Filme von Eltern für Eltern » (« Films de parents pour parents »).

Le public

L'expérimentation a visé tous les parents d'enfants de Neunkirchen habitant le centre-ville, en particulier ceux déjà accompagnés par le centre, soit 70 familles ayant des enfants entre 0 et 18 ans.

En grande majorité, ces familles bénéficient d'un revenu minimum d'insertion. On trouve beaucoup de familles recomposées et de familles monoparentales. Au-delà des problèmes éducatifs, elles rencontrent des difficultés : économiques (chômage, surendettement, difficultés pour acheter de la nourriture ou pour payer les factures d'énergie), sociales (isolement social, ruptures familiales, logements inadaptés), psychiques (parents psychologiquement malades, dépendances, alcool), médicales (maladies persistantes, handicaps).

Le centre a d'abord proposé un film sur l'éducation « Wege aus der Brüllfalle » (« Eduquer sans engueuler »), projeté dans un ancien cinéma. Après deux semaines de publicité par tracts, affiches et dans les journaux locaux, 45 personnes assistaient à cette soirée, dont l'entrée était gratuite. « Wege aus der Brüllfalle » est un film de parents pour parents. Des scènes difficiles de la vie de tous les jours entre parents et enfants sont montrées. On propose au parent une manière de s'imposer sans cri ou menace de violence tout en traitant les enfants avec respect. Ce film encourage et montre avec humour de nouvelles solutions pour des problèmes courants entre parents et enfants.

A l'issue du film, quelques parents ont pris la parole en exprimant leur souhait de se mettre plus souvent à la place de leurs enfants pour mieux les comprendre. D'autres ont

témoigné de leurs expériences avec leurs enfants ou ont posé des questions concernant la mise en pratique des sujets abordés dans le film. En fin de soirée, 26 questionnaires ont été recueillis, exprimant tous une grande satisfaction. Ce questionnaire d'évaluation comprenait trois questions sur le film, la soirée et les pratiques éducatives.

Beaucoup de parents souhaitent prolonger cette initiative par d'autres actions en choisissant des thèmes, d'autres films. Neuf parents se sont déclarés intéressés pour devenir membres du comité de pilotage du projet. Ainsi, un groupe de parents s'est engagé dans l'organisation de ce projet : le comité de parents.

De nouveaux thèmes ont donc été proposés :

- un autre film, comme le premier, sur les pratiques éducatives mais avec les enfants plus âgés ou plus jeunes,
- les problèmes de l'adolescence,
- les enfants de familles en cours de séparation,
- les problèmes de maltraitance, et d'abus sexuel,
- les problèmes liés à la surconsommation de médias.

Les objectifs du projet étaient de :

- Créer un comité de parents, avec des parents de Neunkirchen,
- favoriser la réflexion et les échanges entre les parents du comité de parents sur la parentalité à partir d'un support cinématographique,
- organiser trois soirées de cinéma forum autour des films choisis en concertation avec les membres du comité de parents,
- apporter des informations sur des questions de parentalité à un plus grand public,
- enfin, organiser cette démarche en coopération avec un partenaire français frontalier qui conduirait une action similaire.

« Education à l'environnement et éducation familiale : conscience et confiance », Musée-école départemental de Prahova, Roumanie

Dans le contexte familial actuel, la dimension fondamentale de l'éducation est basée sur la nécessité de consolider des valeurs stables et cohérentes, qui conduiront les parents et les enfants à adopter à un style de vie sain sur les plans physique, mental, émotionnel

et moral.

Pour renforcer cette dimension éducative, le Musée-école départemental des sciences de la nature de Prahova a proposé une série d'activités dans le cadre d'un projet expérimental d'éducation parentale, mobilisant parents, enseignants et spécialistes du Musée autour de l'éducation à l'environnement.

En effet, ce projet avait pour objectifs :

- d'organiser des actions d'information et de promotion sur la protection de l'environnement,
- d'étudier l'impact des activités humaines sur l'environnement,
- de développer des échanges entre les parents et les enseignants, pour favoriser des habitudes et des attitudes communes nécessaires à la construction d'une société durable.

Le public

Chacun des groupes cibles, parents, enseignants et spécialistes, a des liens étroits avec le Musée. Un échantillon a été déterminé :

- **30 parents** habitant sur trois communes (Sinaia, Slănic et Cheia) où les enfants fréquentent régulièrement les différentes sections locales du Musée.
- **10 enseignants**, qui éduquent les jeunes pour leur faire acquérir une conscience écologique ; leur mobilisation devant favoriser l'implication des populations locales dans la protection de l'environnement.
- **5 spécialistes du Musée- école départemental** de Prahova, choisis pour leur expérience dans le domaine de l'écologie, leurs compétences scientifiques et pédagogiques.

Des besoins spécifiques à chaque groupe-cible

Dotée d'une certaine capacité d'inertie, la famille roumaine en général, et celle du milieu rural en particulier, a une indépendance relative par rapport au contexte social et économique. Cette « résistance » au changement a conduit la famille roumaine à maintenir le style traditionnel avec :

- des relations importantes entre les membres de la famille nucléaire, mais aussi de la famille élargie,
- un taux de divorce relativement faible, un célibat définitif très rare, des « unions libres » peu fréquentes (elles font leur apparition aux deux extrêmes de la société : pour les catégories les plus défavorisées et pour les plus « émancipées »),
- une distribution des rôles, notamment entre les femmes et les hommes, presque inchangée.

En raison de ce conservatisme, le processus instructif-éducatif de la famille a été moins affecté par les mutations contemporaines. La transmission des connaissances des parents aux enfants, le maintien de la solidarité de la famille et des relations affectives sont en effet des fonctions peu soumises à la pression de la société moderne.

Il est donc nécessaire pour les parents de :

- de prendre encore plus conscience de leur responsabilité dans le développement de leurs propres enfants,
- d'assimiler certains comportements écologiques spécifiques pour assurer l'équilibre entre la santé de l'individu, de la société et de l'environnement et se former une conscience écologique.

Ainsi, il devient important de :

- les impliquer dans la création d'un environnement sûr et sain pour tous,
- les aider à stimuler l'intérêt des enfants par des activités à caractère expérimental et démonstratif à travers lesquelles tous ensemble contribuent au maintien de la qualité de l'environnement où ils vivent (le ramassage des matériaux réutilisables, la récolte des plantes médicinales et des fruits bons pour la santé, les économies d'eau, d'énergie...).

Par ailleurs, le projet a visé les enseignants pour :

- leur transmettre des méthodes nouvelles pour stimuler chez l'enfant l'intérêt pour des activités à caractère écologique et faciliter l'assimilation de certaines connaissances dans ce domaine,
- les former afin qu'ils puissent créer une ambiance éducative qui motive l'enfant

dans le processus de protection de la nature.

Le territoire

Le département de Prahova est une importante région touristique, située à proximité de la capitale de la Roumanie, Bucarest. Avec 872 900 habitants, il a la plus forte densité du pays (184,9 habitants/ km²), après Bucarest. Toutefois, le projet vise essentiellement des zones rurales et des petites villes. L'industrie pétrochimique y est fortement implantée.

Ces différentes caractéristiques ont entraîné de nombreux problèmes de pollution de la terre et de l'eau provoquant notamment la dégradation de la flore et de la faune. Les actions de préservation de l'environnement deviennent donc de plus en plus nécessaires.

Les nouveaux défis nés des besoins d'un développement durable nécessitent, comme partout dans le monde, un processus qui s'inscrit dans la durée. Cette démarche repose sur l'information, l'éducation, l'implication permanente de chacun afin de trouver des modalités pratiques pour résoudre divers problèmes. On observe une faible information de la population dans cette région rurale qui doit, compte tenu de son potentiel de développement touristique, se soucier de la qualité de l'environnement. Ce constat concerne autant les habitudes de déversement des ordures ménagères que des mesures à prendre pour lutter contre les dégradations provoquées par les touristes.

Malgré la méconnaissance et la négligence, certaines actions proposées par le Musée ont révélé la capacité de mobilisation des habitants, leur volonté d'implication et de connaissance, leur ouverture et surtout leur prise de conscience de l'importance de la protection de l'environnement. L'intérêt naissant, notamment de la jeune génération, autour de ces problèmes a conforté le Musée dans l'action éducative au développement durable.

Par ailleurs, des mesures publiques, préventives et répressives, de protection de l'environnement ont été prises dans le département de Prahova concernant notamment la gestion des déchets (ramassage, transport et élimination des déchets). L'attitude des citoyens commence à changer. Conformément aux rapports des institutions environnementales, nous avons constaté une diminution de l'abandon incontrôlé des

déchets, une meilleure soumission aux normes concernant le dépôt des déchets et une réduction du nombre de sanctions. Ces derniers arguments justifient la création et l'encouragement d'une nouvelle approche des problèmes de l'environnement par des actions concertées au niveau de la collectivité.

Conclusion partielle :

Elle reste à définir en fonction des ateliers qui se dérouleront durant la journée.